



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 102

La FA-FPT police municipale a saisi la DGCL sur plusieurs points : les réponses

Plutôt que de colporter des rumeurs, ou encore des analyses tronquées ou mensongères, les dirigeants de la **FA-FPT police municipale** préfèrent eux, diffuser des renseignements analysés au plus haut niveau et par des services jugés compétents du Ministère de l'Intérieur et notamment par la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Nous avons obtenu des réponses précises concernant :

▪ Les modalités de détachement en police municipale

Cette réponse de la Direction Générale des Collectivités Territoriales rejoint l'analyse technique effectuée il y a plus d'un an de la **FA-FPT**, la publication du décret du 24 mars 2017 n'a strictement rien modifiée dans les procédures de détachement, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux administratifs.

▪ Les obligations de formation des chefs de service de police municipale recrutés par détachement

Les formations initiales d'applications doivent être réalisées par l'ensemble des agents de la filière peu importe la catégorie C, B ou A.

La **FA-FPT** maintient sa demande de faire figurer cette obligation dans le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de services de police municipale comme c'est d'ailleurs le cas pour les cadres d'emplois des agents de police municipale et des directeurs.

▪ L'augmentation de l'IAT pour les agents de catégorie B classés à l'indice brut supérieur à 380.

La **FA-FPT** maintient sa demande qu'un arrêté interministériel soit pris pour permettre aux agents de catégorie B dont l'indice brut est au plus égal à 380 de continuer à percevoir l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

La **FA-FPT police municipale** tient la copie de la réponse de la DGCL à disposition des responsables syndicaux de la **FA-FPT** sur simple demande auprès de : jmiweiss@fafpt.org

"Continuum de sécurité" : la mission parlementaire officiellement installée

La mission parlementaire chargée de la "définition du continuum de sécurité", a été officiellement installée par deux décrets du Premier ministre parus au Journal officiel le 20 mars. Cette mission a été confiée à deux députés En marche : l'ancien chef du raid Jean-Michel Fauvergue (Seine-et-Marne) et l'avocate Alice Thorot (Drôme). Une façon de respecter l'équilibre police-justice. Plus précisément, les deux députés sont chargés de réfléchir à "l'articulation des interventions respectives des forces de sécurité de l'Etat, des polices municipales et des acteurs privés de la sécurité". Ils devront remettre leurs conclusions d'ici l'été. En réalité, les deux rapporteurs ont déjà commencé leurs auditions, leur nomination ayant été annoncée par Gérard Collomb le 5 février, à l'occasion des cinquièmes assises de la sécurité privée à Paris, quelques jours avant le lancement de la police de sécurité du quotidien. "On ne doit rien s'interdire", avait déclaré le ministre de l'Intérieur qui ne cache pas son intention de voir la sécurité privée jouer un plus grand rôle dans la chaîne de sécurité, au côté des autres forces de sécurité. Le ministre entend aussi renforcer les échanges d'informations et le renseignement entre ces différents acteurs afin qu'ils collaborent plus étroitement. Cette réflexion se fait en lien avec la mise en place de la police de sécurité du quotidien - qui va être déployée dans 60 "quartiers de reconquête républicaine" d'ici à 2020 - et la réforme de la procédure pénale, devant notamment se traduire par la forfaitisation de certains délits. Dans une note du 28 février, l'Association des maires de France dit attendre de cette mission des réponses "à la question du qui fait quoi". "L'Etat se doit de clarifier ses compétences et ses prérogatives, exclusives ou partagées avec d'autres acteurs publics ou privés", souligne l'association. "En d'autres termes, quel 'reste à charge' sécuritaire pour les polices municipales là où elles existent (aujourd'hui de 1 à 400 agents armés ou non) et la sécurité privée, là où on peut se la permettre ?"

Source : Localtis

Nous rappelons que la **FA-FPT Police Municipale** a été la première organisation représentative des policiers municipaux auditionnée par la mission parlementaire chargée de réfléchir au renforcement de la coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés de sécurité, il y a un mois déjà.



Fabien GOLFIER, Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**



4^{ème} salon de la police municipale Occitanie-LR, le 23 mai à La Grande Motte (34)

S'il y a bien un salon de la police municipale qui fait parler de lui, c'est bien celui-là. Organisé en 2015 et 2016 à Marsillargues, sous l'initiative de Philippe MICHALOT, le chef de service de cette commune qui dès la première édition s'était entouré des dirigeants de l'Association des Retraités et des Œuvres Sociales de la PM, il s'est installé à La Grande Motte l'année dernière.

Pas moins de 840 personnes ont participé à cette manifestation, venant de toute la France, puisque 35 départements étaient représentés pour rencontrer les 60 exposants. proposant un large panel de matériel pour les visiteurs :

Le CNFPT Occitanie – LR avait organisé une conférence sur : « **La loi Chevènement sur la police municipale, 18 ans après** ». Le sénateur-maire de Woippy (57) François GROSDIDIER, président de la commission consultative des polices municipales au ministère de l'Intérieur, Robert FOLCHER, contrôleur général de la police nationale honoraire et ancien conseiller technique de Jean-Pierre CHEVENEMENT, le Général LECOUFFE, Commandant la région de gendarmerie Languedoc-Roussillon, et Jean-Michel WEISS, membre titulaire de la commission consultative des polices municipales animaient ces travaux qui ont été particulièrement intéressants aux dires des participants.

L'édition 2018, sera organisée dans deux lieux :

Le Palais des Congrès Jean BALLADUR, pour la conférence organisée par le CNFPT sur un thème d'actualité : « **La police de sécurité du quotidien : Quelle place pour la police municipale ?** »

Sous forme de table ronde animée par Yannick PHILIPPONAT, journaliste, spécialiste police et justice avec :

- Le Préfet Philip ALLONCLE, Délégué aux Coproductions de sécurité, ministère de l'intérieur.
- Le Général Jean-Valéry LETTERMANN, Commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault, Commandant en second de la région de gendarmerie Occitanie.
- Le Contrôleur général Jean-Michel POREZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault, Commissaire Central de Montpellier.
- Des élus locaux concernés directement par la PSQ : zone police nationale/ zone gendarmerie nationale.
- Un représentant de la profession.

Le Pasino, pour la présentation de plus de 60 entreprises et professionnels proposant un très large panel de matériel pour la sécurité publique communale, les polices municipales, les gardes champêtres, les ASVP, les opérateurs de vidéo ...

Les partenaires suivants ont déjà confirmé leur présence : YPOK, MAXI AVENUE, GK, SIGNATURE, IPA, ENGIE-INEO, TALCO-LR, ALCOLOOCK, la SECURITE ROUTIERE, ESCASSUT, ELECTIC MOTION, BFM, MECURA, HANWHA TECHWIN, VDSYS, CODE ROUSSEAU-LABAULE, SENTINEL, LA MUTUELLE SOLEIL, UNASS, ORPHEOPOLIS, RIVOLIER-EQUIPOL, la MNT, ICM SERVICE, SIRAC, SUD COM, AGLEID-LOGIPOL, ARGOS, IPERION, CACTUS ROAD, DEALPIX- EXAVISION, SUNROCK, SPARTAN, TOE ARMS, TOE CONCEPT, STid, la GMF, HALTBAC, ENPC EDITION, MJ SECURITE, INDESTAT-IER, COMPLEXE DU TIR SPORTIF, ATTENDANCE, ISUZU, SIMULATEUR V 3000, SPECIAL OPTION COMPANY, la MGP, CITINOV, AXON, AF2R, HTDS, LOGITUD et d'autres sont en cours de confirmation.

Inscription individuelle obligatoire :



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

de la
SALON
4^{ème}

POLICE MUNICIPALE

OCCITANIE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

ENTRÉE GRATUITE

SALON RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS ET AUX ÉLUS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

MERCREDI 23 MAI 2018

PALAIS DES CONGRÈS JEAN BALLADUR & PASINO

LA GRANDE MOTTE



FÉDÉRATION **A**UTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – **P**OLICE **M**UNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)